

Conseil d'école du 17 novembre 2020

Etaient présents

Les enseignants : Mmes NEVEU, DESRUES, BERNARD, ALLAIN-DIEULANGARD, LE DEVEDEC, EL HIMER, PRAMOTTON, FLEHO et ARTZNER

L'équipe municipale : Mme DOUCHY responsable et coordinatrice pôle jeunesse
MM. CABARET et DERREY, élus municipaux

Les représentants de parents : Mmes FURON, LUCAS-DRONEAU, RENAI-LEVACHER, MOUISEL, HERAULT, BIGOT et LÉBOUVIER, MM. BARRY et HELPIQUET

Etaient excusés

La jauge au sein de la salle du conseil étant limitée à 24 personnes maximum en raison du protocole sanitaire, certaines personnes ne sont donc pas venues.

Les enseignants : Mme GARCIA, STEPHAN, ROUXEL, PAIRIER, HEBERT et M. SARASIN

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

Les représentants de parents : Mmes GALLERNE, DENIS, POURIN et RABAUX

M. VINCOT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de CESSON

1. Installation du nouveau Conseil d'Ecole

▪ Remise de documents :

- Chemise comportant la liste des membres du conseil et le calendrier prévisionnel des réunions
- Règlement intérieur des écoles à modifier

▪ Règlement intérieur du conseil

La présidence est assurée par la directrice de l'école, Mme EL HIMER.

Le secrétariat sera tenu par un enseignant ou un représentant de parents volontaire.

Les votes se feront à main levée ou à bulletin secret à la demande d'un membre

▪ Calendrier prévisionnel des conseils d'école :

2^e trimestre : le 19 janvier 2021, 18h15, lieu à définir ultérieurement

3^e trimestre : le 15 juin 2021, 18h15, lieu à définir ultérieurement

▪ Vote concernant le procès verbal du conseil d'école du 30 juin 2020

→ 11 votes pour – 8 abstentions – 0 vote contre

2. Bilan et modalités de vote des élections de représentants de parents d'élèves

Cette année, nous avons fortement recommandé le vote par correspondance (matériel fourni) en raison de la situation sanitaire. Tous les parents ont joué le jeu puisqu'aucun n'est venu voter en présentiel. Je remercie tous les parents de leur participation.

Treize parents se sont portés candidats pour treize classes dans l'école sur une seule liste (pas de concurrence, tous ont donc été élus), je les en remercie. Le taux de participation a été bon : 48,04% (460 inscrits, 221 votants dont 20 nuls).

Le vote par correspondance étant privilégié par beaucoup de parents dans les écoles, il est maintenant possible, après vote en conseil d'école, de ne maintenir que cette modalité de vote (plus de bureau de vote tenu en présentiel).

- Vote concernant les modalités de vote de l'élection :

→ 20 votes pour – 0 abstentions – 0 vote contre

3. Organisation pédagogique

Bilan de rentrée :

La rentrée de septembre 2020 a été mouvementée avec les contraintes sanitaires, difficiles à mettre totalement en place et l'ouverture d'une treizième classe en raison d'effectifs élevés par rapport aux prévisions de novembre 2019, une semaine après la rentrée.

Enfants et enseignants ont donc vécu deux rentrées à une semaine d'intervalle, bousculant et déstabilisant tout un chacun mais cela a permis de diminuer le nombre d'élèves par classe en élémentaire.

De nouveaux enseignants sont arrivés dans l'école : Mme Pramotton (CE2), Mme Rouxel (CE1) complétée les vendredis par Mme Pairier, Mme El Himer (CE1) complétée les lundis et mardis par Mme Stephan et Mme Artzner (CM1).

En maternelle, les effectifs restent chargés dans les classes, avec encore quelques arrivées prévues en raison d'emménagements sur la commune. La municipalité a décidé d'accueillir 5 TPS (ceux nés en janvier) à la rentrée de janvier 2021.

Il est difficile avec des effectifs aussi élevés, de mettre en place les situations d'apprentissage (notamment en langage oral) décrites dans les programmes pour l'acquisition de l'ensemble des compétences attendues en fin de grande section. Le fait que toutes les ATSEM ne soient pas présentes sur l'ensemble du temps de classe augmente ces difficultés de mise en œuvre des programmes.

La municipalité va engager une réflexion en commission scolaire sur les missions des ATSEM et leurs horaires, faire un diagnostic des heures perdues suite aux deux changements de rythmes scolaires en prenant en compte l'avis des ATSEM et rechercher une réponse au problème soulevé.

- Effectifs

Répartitions des élèves par niveau et par classe

Enseignants	PS1*	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM 1	CM 2	
Mme GARCIA Sophie	2	17	10							29
Mme HEBERT Anne	2	17	9							28
Mme DESRUES Noëlle	2	10	10	7						29
Mme NEVEU Corinne			19	10						29
Mme BERNARD Claudie				26						26
Mme LE DEVEDEC Sophie					24					24
Mme ALLAIN-DIEULANGARD Muriel					23					23
Mme EL HIMER Fleur et Mme STEPHAN Julie						24				24
Mme ROUXEL Marine et Mme PAIRIER Stéphanie						24				24
Mme PRAMOTTON Lucie							25			25

Mme FLEHO Nathalie							10	12		22
Mme ARTZNER Estelle								25		25
Mr SARASIN Philippe									26	26
Total	6	44	48	43	47	48	35	37	26	334

*Arrivée en janvier des TPS (sauf une déjà présente car scolarisée dans une autre école à la rentrée)

Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2021/2022

PS1*	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
?	44	44	48	43	47	48	35	37	346

Notre capacité à affiner nos prévisions d'effectifs (au plus tard pour fin janvier) peut permettre d'avoir une décision de carte scolaire départementale en corrélation avec la réalité de notre école et d'éviter des changements après la rentrée scolaire comme cette année.

Il est cependant difficile de connaître ces effectifs si longtemps en amont. La municipalité et l'école développent la communication auprès des nouvoitouciens et futurs nouvoitouciens pour une prévision la plus fiable possible.

- Acceptez-vous l'inscription des enfants en pré-petite section ?

Les pré-inscriptions peuvent se faire en mairie mais la décision de la municipalité sur le nombre de TPS que l'école est en mesure d'accueillir dans des conditions acceptables ne peut actuellement être prise que fin août/début septembre, une fois que les effectifs des classes sont connus.

La mairie a accepté cette année 5 TPS prenant en compte à la fois la forte demande de scolarisation (17 demandes) et l'avis de l'équipe enseignante qui souhaitait qu'aucun TPS ne soit accueilli car les effectifs sont élevés et la seule variable qui peut permettre de limiter le nombre d'élèves par classe est l'accueil ou le non-accueil des TPS.

Les enseignantes soulignent combien c'est difficile pour de si jeunes enfants d'être 29 en classe (en sachant que des arrivées en cours d'année viendront grossir ces effectifs) et que les apprentissages qui peuvent être réalisés ne sont pas de la même qualité quand il y a 20 ou 30 élèves dans la classe.

Une mère d'élèves témoigne que l'arrivée en TPS en mars pour son fils a été une période difficile pour lui.

Les enseignantes renouvellent leur conseil pour les années suivantes : il serait mieux pour un meilleur accueil en classe et pour la qualité des apprentissages que les TPS ne soient pas accueillis.

Un père d'élèves précise que pour les familles nouvoitouciennes, ce serait certainement plus clair de savoir directement qu'il n'y aura pas d'accueil de TPS plutôt qu'attendre la rentrée ou au mieux fin juin pour savoir s'ils doivent trouver un mode de garde pour leurs enfants ou non. Les assistantes maternelles, fortement sollicitées dans le secteur, ont besoin de savoir plus de six mois à l'avance.

Budgets pédagogiques :

Pour 2020, les budgets accordés par la mairie sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Fournitures scolaires, manuels scolaires, pharmacie, consommables informatiques, photocopies :

52,68 € x 301 élèves = 15 856,68 € arrondi à **15 857 €** (dont 1 200 € de photocopies)

Sports et cultures :

26,02 € x 301 élèves = 7 832,02 € arrondi à **7 833 €** (la Mairie laisse la gestion de cette subvention à l'OCCE)

Produits laitiers pour goûters en maternelle : **650 €**

En dehors de ces crédits, d'autres dépenses sont prises en charge par la Commune : entretien, énergies (eau, assainissement, électricité), téléphone, internet, portable, entretien et réparation du matériel et des locaux,....

SECTION INVESTISSEMENT : 6000 euros de matériel informatique et **5000 euros** de mobilier

La subvention sports et culture comprend la prise en charge de l'activité piscine de l'année scolaire (bassin sportif 2900 euros et transport 2850 euros). Les 2000 euros restants sont répartis entre les classes pour des sorties ou interventions/spectacles au sein de l'école (160 euros/classe).

Nous allons à la piscine de Cesson qui est dans notre communauté de communes pour des questions budgétaires.

L'association des parents d'élèves, bien qu'en déficit du fait de la situation sanitaire sur l'année scolaire 2019/2020, a fait un don de 3900 euros à l'école pour les destinations suivantes :

- 250 euros par classe pour des animations/sorties culturelles en complément de la subvention mairie
- 50 euros de crédit souple par classe pour l'achat de petit matériel divers (par exemple achats pour des ateliers sciences et cuisine en grande surface).

Présentation des APC (activités pédagogiques complémentaires) :

APC : **activités pédagogiques complémentaires** en groupes restreints (aide aux élèves en difficulté, aide au travail personnel, activités prévues par le projet d'école). Des ateliers facultatifs sont proposés aux élèves sous réserve de l'autorisation parentale sous la responsabilité d'un enseignant.

L'organisation proposée par l'école doit être validée par M. VINCOT, inspecteur de l'Education Nationale.

Dans l'école, elles sont proposées soit en séances de 30 minutes durant la pause méridienne, soit en séances d'une heure de 16h30 à 17h30. Les domaines travaillés sont les mathématiques et le langage écrit et oral (vocabulaire/expression orale, lecture et compréhension essentiellement).

Projets de l'année dans les classes :

Cycle 1 Maternelle	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation écologique et sciences : sorties avec la LPO sur les petites bêtes et fabrication d'un hôtel à insectes à l'entrée du bâtiment maternelle.
	<ul style="list-style-type: none">- Des sorties cinéma, visites d'expositions au Volume, autres seront envisagées en

	fonction de la situation sanitaire.
Cycle 2 CP-CE1	Projet contes traditionnels locaux et internationaux et musique <ul style="list-style-type: none"> - Intervention une journée par niveau de l'écrivain et conteur Dominique Bussonais - Projet musique de 13 séances de 45 minutes : Création d'un conte musical
	Des sorties cinéma, visites d'expositions au Volume, autres seront envisagées en fonction de la situation sanitaire.
Cycles 2-3 CE2 au CM2	Projet musique de 9 séances d'une heure : Un tour du monde en musique et chansons
	Cross commun du CE2 au CM2 : les courses se feront par classe mais un total cumulé des performances des 4 classes sera réalisé pour aboutir à une équivalence en kilomètres d'un trajet unique (en cumulé nous avons parcouru la distance Nouvoitou-Rennes par exemple). Des sorties cinéma, visites d'expositions au Volume, autres seront envisagées en fonction de la situation sanitaire.

Projet d'école 2020/2025 :

Un nouveau projet d'école sera à rédiger par l'équipe pédagogique au cours du premier semestre 2021, en articulation avec le PEDT de la commune. En fonction de l'évolution sanitaire, il devrait si possible être présenté en juin lors du dernier conseil d'école.

Questions de parents :

- Est-il possible de prévoir des séances régulières pour toutes les classes à la Médiathèque (lecture et informatique) ?

Les créneaux médiathèque actuels ne permettent pas de travailler en séquence d'apprentissage tout en ayant un emprunt de livre mensuel : cette année les classes de maternelle ont une séance par période et les élémentaires ont une séquence de 5/6 séances (une fois par semaine sur 5/6 semaines consécutives) dans l'année ce qui représente un temps informatique d'1h30 par an en élémentaire (pas d'informatique en maternelle) avec un créneau de 30 minutes par période pour un emprunt de livres pour chaque classe élémentaire.

Les parents d'élèves soulignent que la construction d'une médiathèque au pied de l'école représentait pour eux une chance d'un accès régulier à la culture pour les élèves. La médiathèque est magnifique et mériterait d'être davantage exploitée.

Un appel aux bénévoles permettrait peut-être d'augmenter les créneaux médiathèque pour les élèves. La mairie répond que cela peut être en effet intéressant, le personnel de la médiathèque ne pouvant pas assurer plus de créneaux.

- La question d'une salle informatique est-elle en projet au sein de l'école ? Il y a des ordinateurs dans les classes qui ne peuvent servir qu'au traitement de texte (vétustes, pas raccordables au réseau pour souci de sécurité).

Mardi 24 novembre, un état des lieux du matériel informatique et un temps de concertation avec Mme Masson, enseignante référente au numérique, la mairie et la directrice de l'école permettra de définir précisément les besoins de l'école pour que les programmes officiels puissent être mis en œuvre et que les enfants puissent passer le B2i (brevet informatique et internet), comme l'exige l'Education Nationale.

- Est-ce que la nouvelle classe de CE2 sera équipée de matériel informatique ?

Dans l'immédiat, il n'y a pas d'équipement informatique. La mairie attendait que les locaux soient livrés pour les équiper.

L'équipe enseignante et les parents précisent qu'il est important que chaque enseignant soit équipé d'un ordinateur pour pouvoir travailler.

Une mère d'élèves ajoute qu'en CM2, dans la classe de son fils, certains enfants ne savent pas se servir d'un ordinateur. Ne pas en avoir pour l'usage des élèves accentue les inégalités d'accès au numérique et peut handicaper pour l'arrivée au collège.

4. Règlement intérieur des écoles

Le règlement est fourni à toutes les familles après le premier Conseil d'école, ou lors de l'inscription en cours d'année. Les parents sont invités à accepter ce règlement en signant dans le cahier de liaison de l'ainé.

La charte de la laïcité à l'école sera annexée.

Modifications éventuelles :

La mairie ayant changé la procédure concernant la transition scolaire/périscolaire demande à changer le règlement sur la sortie des élèves : « En cas de retard à la sortie, l'enfant sera confié au service de cantine ou de garderie du soir. »

S'en est ensuivi un débat sur la transition scolaire / périscolaire à 12h et à 16h30 :

- La mairie a besoin d'avoir l'accord des familles. Si la famille refuse, l'équipe périscolaire ne prend pas l'élève. La mairie veut l'accord des familles sur le portail famille. Or pour certaines personnes l'accès à internet est difficile. Des parents ont également parlé de la complexité du logiciel. L'ancien règlement intérieur permettait d'avoir facilement cet accord sur papier.
- Les enseignants terminent leur service à 16h30 et n'ont pas le droit de rester seul avec un enfant. Cela peut être long avant de joindre l'une des personnes autorisée à prendre l'enfant ou l'élue d'astreinte.
- Les parents s'étonnent de cette complexité dans le transfert de responsabilité après les temps de classe. Pourquoi les parents ont-ils le choix d'inscrire ou non leurs enfants ? Pourquoi n'est-ce pas obligatoire de cocher « OUI » sur le portail familles (sans avoir la case « NON ») ?

Etant arrivé au terme de la réunion sans avoir pu modifier ni voter le règlement et sans avoir pu traiter le point extrêmement important des locaux scolaires/sécurité/protocole sanitaire, il est convenu qu'un conseil d'école extra-ordinaire se tiendra le mardi 8 décembre, à 18h15, dans la salle du conseil de la mairie, avec une jauge de 24 personnes au maximum.

La secrétaire, Mme ARTZNER

La Présidente, Mme EL HIMER